

19 avr 2024 -20:19

Appartient à Conseil des ministres du 19 avril 2024

Limitation des produits en plastique à usage unique

Sur proposition de la ministre de l'Environnement Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux produits en plastique à usage unique.

Le projet reprend les mêmes dispositions que l'arrêté royal du 9 décembre 2021 relatif aux produits à usage unique et visant à promouvoir les produits réutilisables, qui a été annulé par un arrêt du Conseil d'Etat en janvier 2024. Ce nouveau projet d'arrêté royal se limite toutefois aux articles strictement nécessaires à la transposition de la directive 2019/904 (UE) relative à l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement, à l'exclusion de la mesure qui a mené à l'annulation de cet arrêté royal par le Conseil d'Etat. La mesure supprimée concernait l'interdiction des gobelets à usage unique.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@Khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole (FR)
+32 497 82 39 56
adrien.volant@khattabi.fed.be

Mathias Bienstman
Porte-parole (NL)
+32 499 77 68 06
mathias.bienstman@khattabi.fed.be